



Conseil général Bousens

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL GENERAL DE BOUSSENS
DU JEUDI 30 OCTOBRE 2025**

Présidence : M. Dominique Berset, Président

Présents : 36 membres

Excusés : 19 membres, soit :

MM. André Baumann, Franck Baumann, Mirko Bonfadelli, Silvano Cardamoni, Olivier Decroes, Patrick Dizerens, Yoann Dufour, Vincent Freimuller, Thomas Gasser, Fredy Gaudard, Oscar Grana Mendes, Sébastien Grivel, Guy Hanggeli, Kevin Zutter

Mmes Agnès Alves de Souza, Diana Dini, Magali Gabus, Barbara Grivel, Joëlle Maran

Absents : 1 membre (non excusé) : M. Simon Schenker

ORDRE DU JOUR

- 1.- Appel, adoption du procès-verbal de la séance du 19 juin 2025, assermentation de nouveaux membres du Conseil général, communications du Bureau du Conseil et de la Municipalité
- 2.- Préavis municipal N°4/2025 relatif à l'adoption du règlement du Conseil Communal
- 3.- Préavis municipal N° 5/2025 relatif à l'arrêté d'imposition pour les années 2026 et 2027
- 4.- Divers

Suite au décès de Monsieur Philippe Martin, membre du Conseil général depuis de nombreuses années, Monsieur le Président invite l'assemblée à se lever et observer une minute de silence.

1. APPEL, ADOPTION DU PROCES-VERBAL, ASSERMENTATION DE NOUVEAUX MEMBRES DU CONSEIL GENERAL, COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL ET DE LA MUNICIPALITE

La secrétaire procède à l'appel. Le quorum est atteint, la séance est ouverte.

Monsieur le Président passe à l'adoption du procès-verbal de la séance du jeudi 19 juin 2025 qui est adopté.

COMMUNICATION DU BUREAU

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'un tout ménage sera envoyé à l'ensemble de la population de Boussens, tout ménage qui portera sur les prochaines votations pour l'élection des futurs membres du Conseil Communal, à savoir toutes les informations quant à la marche à suivre.

COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITE

Notre syndique, Madame Stéphanie Borgeaud, revient sur l'envoi des enveloppes contenant les documents pour ce Conseil Général avec la mention « affranchissement manquant ». Elle nous fait savoir qu'il s'agit d'une erreur de la Poste et qu'il n'y a rien à payer. En effet, la Municipalité est en pourparlers avec la Poste pour récupérer l'affranchissement payé, mais pas mis sur les enveloppes. Ce sont ces dames du bureau qui ont effectué la distribution.

Dans le cadre du PECC (Plan énergie climat communal), la Municipalité organise une séance d'informations gratuite et sans engagement pour toutes questions relatives aux rénovations, séance destinée aux propriétaires. Elle aura lieu le 4 novembre, un tout-ménage a été distribué.

Un nouveau contrôle radar a été effectué à la Grand'Rue le 31 juillet de 09h55 à 11h05. 40 véhicules contrôlés, 0 dénoncé.

Le poste mobile de gendarmerie sera présent à Boussens le 26 novembre 2025, durant la matinée.

Samedi 1^{er} novembre aura lieu le ramassage des gros débarras dans le village. La Municipalité rappelle que seul les objets encombrants et non taxés seront ramassés.

Madame Stéphanie Borgeaud nous fait savoir que le prochain Conseil Général aura lieu le jeudi 11 décembre à 19h30 et qu'il sera suivi de la traditionnelle raclette.

2. PREAVIS MUNICIPAL N°4/2025 RELATIF A L'ADOPTION DU REGLEMENT DU CONSEIL COMMUNAL

Monsieur Jean-Luc Aebischer, rapporteur de la commission en charge d'étudier ce préavis, nous donne lecture du rapport avec quelques informations et remarques et avis favorable quant à l'adoption de ce préavis.

Le Président, Monsieur Dominique Berset, reprend les différents points soulevés en les expliquant et les justifiant, ce qui n'est pas vraiment souhaité par la commission, comme le mentionne M. Jean-Luc Aebischer.

Le Président remercie et salue le travail effectué, ainsi que pour toutes les questions pleinement justifiées.

Plus personne ne demandant la parole, le Président passe au vote sur le Préavis Municipal N° 4/2025 relatif à l'adoption du règlement du Conseil Communal qui est adopté à l'unanimité.

Il nous donne également lecture de l'extrait du procès-verbal qui est également adopté à l'unanimité.

3. PREAVIS MUNICIPAL N° 5/2025 RELATIF A L'ARRETE D'IMPOSITION POUR LES ANNEES 2026 ET 2027.

Monsieur Claude Hanggeli, rapporteur de la commission des finances, nous donne lecture du rapport, avec avis favorable.

Monsieur Kaspi demande : qu'en est-il des projets sur différents plans d'investissements ?

Madame la Syndique répond que cela sera du ressort de la nouvelle Municipalité qui sera en place lors de la prochaine législature.

Plus personne ne demandant la parole, le Président passe au vote sur le Préavis Municipal N° 5/2025 relatif à l'arrêté d'imposition pour les années 2026 et 2027 qui est adopté avec une abstention.

Il nous donne également lecture de l'extrait du procès-verbal qui est également adopté avec une abstention.

4. DIVERS

Madame Ursula Marclay demande si la Municipalité peut nous donner des informations quant au postulat de Monsieur Kury ?

Monsieur Marco Baraldini nous fait savoir qu'à la suite du postulat déposé par Monsieur Kury, la Municipalité a entrepris plusieurs démarches exploratoires. Dans un premier temps, elle a sollicité la DGMR afin de réaliser un comptage de trafic dans trois secteurs du village, étape préalable indispensable à toute procédure cantonale. Par la suite, un contact a été établi avec le bureau d'ingénieurs-conseils « Transitec » afin d'évaluer l'opportunité et la faisabilité d'une réduction de la vitesse maximale autorisée, notamment sous la forme d'une zone 30 km/h. Une offre a été reçue pour un montant de 10'000 CHF, mais l'étude n'a pas encore été mandatée.

D'autre part, Monsieur Baraldini nous donne des précisions sur les points suivants :

1. Cadre légal et conditions de mise en œuvre
2. Eléments favorables à une zone 30 partielle
3. Eléments défavorables à une modification de la signalisation
4. Absence d'accidents dans notre commune
5. Efficacité limitée sans aménagement
6. Cohérence du réseau
7. Suppression des passages piétons et modification des priorités
8. Ne génère pas de diminution de trafic transitant par le village

En conclusion, la Municipalité estime que le maintien de la limitation actuelle à 50 km/h est justifié, au regard :

- ° du cadre légal,
- ° des vitesses déjà globalement modérées,
- ° de l'absence d'accidents ou de remontées problématiques,
- ° de l'inadéquation d'une zone 30 sur la majorité du tracé,
- ° du coût important engendré par l'étude préalable et les aménagements nécessaires.
Estimation ~ 60KCHF (10KCHF d'étude + ~50KCHF d'aménagements)

Et se réfère à la motion Schilliger, qui vise à maintenir la limitation de vitesse à 50 km/h sur les axes routiers principaux.

Madame Marclay fait remarque que la commission ne s'est pas arrêtée au 30 km/h, mais a également demandé à la Municipalité d'étudier différentes mesures réalisables, comme d'éventuelles chicanes ou autres, en vue de diminuer les nuisances sonores.

Différentes interventions et suggestions sont faites sur le même sujet.

Monsieur Baraldini pense, après en avoir discuté en Municipalité, que cela ne va pas diminuer le trafic et que d'autre part la traversée de notre village n'est pas interdite. Il rappelle également que la décision revient à la Municipalité et qu'elle a pris note de toutes les remarques, ainsi que des différents arguments.

Monsieur Hoder demande si le goulet entre les fermes de la Grand'Rue ne pourrait pas faire l'objet d'une signalisation adéquate, afin d'éviter que des automobilistes montent sur le trottoir.

Monsieur Baraldini nous informe que des poteaux à mémoire de forme vont être posés et quant au petit bout de route qui doit être mis à niveau devant le bâtiment de Grand'Rue 2, la Municipalité attend des devis, l'affaire est en cours.

Monsieur Marc Guillaume demande où en est l'aménagement de la place de pique-nique située sur le chemin de la décharge.

Monsieur Pascal Chatelan nous fait savoir que les démarches sont en cours et qu'un préavis sera certainement soumis au Conseil.

Nos cinq Municipaux prennent tour à tour la parole, afin de nous faire connaître leur intention pour la prochaine législature qui sera sous forme d'un Conseil Communal.

Madame Stéphanie Borgeaud se représente

Monsieur Marco Baraldini se représente

Madame Sandrine Gaudard se représente

Monsieur Claude Champion ne désire pas briguer une prochaine législature

Monsieur Pascal Chatelan ne désire pas briguer une prochaine législature

Chaque Municipal remercie l'assemblée du soutien et de la confiance accordée tout au long des mandats qui leur ont été confiés.

Madame la syndique invite chacun des conseillers à venir auprès de la Municipalité en cas de question et rappelle qu'un flyer sera distribué avec toutes les informations nécessaires quant à la manière de procéder lors de ces prochaines votations communales.

Notre Président, Monsieur Dominique Berset, remercie l'assemblée et espère également continuer en tant que Président lors de la prochaine législature.

Plus personne ne demandant la parole

Il est 21h30

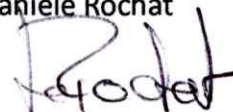
La séance est levée

Dominique Berset



Président

Danièle Rochat



Secrétaire



11.02.2026